

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-022

<u>Date de Convocation</u>
18/10/2023
<u>Date d’Affichage</u>
18/10/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 4
Votants : 23
Absents : 0

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,
Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE,
Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN,
Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

POUVOIRS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de l’utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 8 juin 2020, il a pris la décision suivante :

Changement de photocopieurs :

Monsieur le maire informe les conseillers que tous les photocopieurs placés dans les bâtiments communaux ont été changés durant l’été. Un contrat de location de 5 ans, jusqu’au 31/12/2028 a été signé avec le prestataire ACI. Le coût de la location pour les 8 photocopieurs couleurs s’élève à 1 487 € TTC/trimestre.

Convention station météo :

Une station de mesures automatiques de paramètres météo (températures, pluviométrie, humidité, hauteur de neige et vent) est installée sur la parcelle AM30 de la commune d’Arbent depuis 2003. Une convention d’hébergement de la station a été mise en place depuis cette date, renouvelée en 2014 pour 300 € annuel et arrivera à échéance le 31/12/23.

La nouvelle convention signée à compter du 1/1/2024 est consentie pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement (2 fois au maximum) pour une période équivalente.

Le loyer annuel est de 350 € net de taxe

Certificats d’économie d’énergie :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d’opérations potentiellement génératrices de Certificats d’Economie d’Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE étaient assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention avait été signée pour 4 ans en septembre 2019 avec le SIEA pour lui confier cette mission.

Afin de poursuivre ce partenariat, une nouvelle convention a été signée le 31 août pour les 4 prochaines années. Il est rappelé à que la commune d'Arbent a déjà bénéficié 2 CEE pour les changements de chaudières de AIRE (5 702 €) et des écoles du Planet-Dolto (7 360 €) et que 2 demandes de CEE ont été déposées pour les chaudières de l'école Clavel et de la mairie.

Changement de véhicules :

Les deux véhicules des responsables des Services Techniques et des Services Travaux ont été changés au profit de 2 Renault Kangoo. Les véhicules ont été pris avec un contrat de location sur 4 ans pour 466 € TTC/mois pour l'un et pour 435 € TTC/mois pour l'autre.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-023

<u>Date de Convocation</u> 18/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,
<u>Date d’Affichage</u> 18/10/2023	Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe. Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD, Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

CONSEILLERS NUMERIQUES – PRISE EN CHARGE DES COUTS RESIDUELS

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que dans le cadre du plan relance, l’Etat a fait de l’inclusion numérique une priorité. A cet effet, le recrutement de 4 000 conseillers numériques France Services étaient prévu sur le territoire national pour 2022 et 2023, financé à hauteur de 250 millions d’euros par l’état.

Haut Bugéy Agglomération (HBA) avait alors recruté 5 postes de conseillers mis à disposition des communes membres par convention jusqu’au 31/12/23.

Vu les retours positifs des administrés qui ont bénéficié de ce service pendant 2 ans, HBA a décidé de prolonger la convention de partenariat pour une durée de 3 ans, avec 4 conseillers pour les années civiles 2024 et 2025 puis 3 conseillers en 2026.

Monsieur le Maire présente le plan de financement proposé par HBA :

- 2024 : coût 140 000 €- Etat 80 000€ HBA : 27 645 € - communes 32 355€
- 2025 : coût 140 000 €- Etat 60 000€ HBA : 47 645 € - communes 32 355€
- 2026 : coût 108 000 €- Etat 45 000€ HBA : 30 645 € - communes 32 355€
-

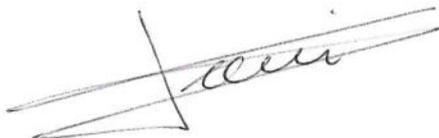
La répartition du coût résiduel, pour la commune d’Arbent, s’élève à 1 552 € par an sur 3 années contre 1313 € précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- Accepte de prendre en charge, la somme de 1 552 € par année civile pour financer le coût résiduel du recrutement des conseillers numériques dans le Haut-Bugéy.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements de ces sommes en 2024, 2025 et 2026.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI

Handwritten signature of Alexis Fanni in black ink, consisting of a stylized cursive script.

Pour Extrait Conforme.
Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO

A red circular official stamp of the Mayor of Arbent (AIN). The stamp features a central emblem with a rooster and a star, surrounded by the text "MAIRE D'ARBENT" at the top and "(AIN)" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-024

<u>Date de Convocation</u> 18/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,
<u>Date d’Affichage</u> 18/10/2023	Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agniette, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe. Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD, Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur Le Maire suggère à l'Assemblée d'augmenter les tarifs des divers services publics y compris les tarifs du cimetière inchangés depuis 2020. Compte tenu de l'augmentation de l'inflation et du coût de l'énergie, il propose une augmentation générale de 5% sur les services et de 10% sur les concessions de cimetière et les deux locations de salles, Maison des Sociétés et Salle des Tourneurs.

Il rappelle qu'en 2020, les tarifs des concessionnaires du cimetière et du columbarium avaient été modifiés et harmonisés ainsi :

- Emplacement cimetière : 50€/m², la concession pour 20 ans,
- Emplacement colombarium : 500 € la concession pour 20 ans.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2331-2 et L.2331-4,

- VU la réunion du Bureau Exécutif du 07 Novembre 2017 au cours de laquelle il avait été décidé d'offrir gracieusement le service des «Photocopies» aux administrés de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'augmenter les tarifs des Services et Prestations publics, comme suit :

	Année 2024	Rappel 2023
JARDINS	40,00 Euros	38,00
JARDINS FAMILIAUX Prix au m ²	0,40 Euros	0,38
EMPLACEMENTS GARAGES	80,00 Euros	76,00
BAIL de location à L'AERO-CLUB	109,00 Euros	104,00
BAIL de location Parking GROSFILLEX	230,00 Euros	218,00
BAIL CHASSE	230,00 Euros	218,00

Location des locaux destinés à la vie associative et aux particuliers.

MAISON DES SOCIETES à MARCHON

Location avec nettoyage	204,00 Euros	185,00
-------------------------	--------------	--------

SALLE DES TOURNEURS à ARBENT

Location avec nettoyage.	271,00 Euros	247,00
--------------------------	--------------	--------

<u>CAUTION</u> pour la Location d'une SALLE	500,00 Euros	500,00
---	--------------	--------

Emplacement cimetièrre : 55€/m², la concession pour 20 ans,

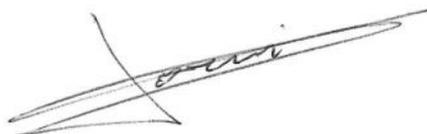
Emplacement colombarium : 550 € la concession pour 20 ans.

- DIT que ces tarifs entreront en vigueur dès le 1^{er} Janvier 2024 pour les nouvelles réservations.

- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs.

Le secrétaire de séance,

Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-025

<u>Date de Convocation</u> 18/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,
<u>Date d’Affichage</u> 18/10/2023	Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe. Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD, Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

CESSION DES PARCELLES A52 ET A54

Monsieur le Maire informe l’assemblée que la société agricole SCEA AGRIGEST, domiciliée à Izernore, représentée par Monsieur Thierry GESTER a proposé à la commune d’acheter les parcelles A52 de 1 413 m² et A54 de 9 270 m² situées au lieu-dit « Sous la Bouche ». Ces parcelles, de nature prés et taillis, classées en zone N au PLUIH sont situées à l’écart des zones habitées, en bordure de la commune de Dortan.

Les parcelles cédées ont été proposées à l’acheteur au prix de 0,5 €/m², soit 5 341 € l’ensemble.

Une demande d’évaluation des terrains a été faite auprès des services des Domaines le 12 septembre dernier. Leur réponse du 25 septembre dernier a confirmé notre proposition.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de céder ces deux parcelles à la SCEA AGRIGEST au prix de 5 341 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l’estimation du Service des Domaines en date du 25 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) :

- DECIDE de céder les parcelles A52 de 1 413 m² et A54 de 9 270 m², à la SCEA AGRIGEST, domiciliée à Izernore et représentée par sa président Monsieur Thierry GESTER.

- DIT que le prix de cession est fixé à 5 341 euros et que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acheteur.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié afférent, qui sera établi par l'étude de Maître Coiffard à Oyonnax.

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance,

Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-026

Date de
Convocation

18/10/2023

Date d’Affichage

18/10/2023

Nombre de
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

ACQUISITION DES PARCELLES B123 ET B1064

Madame MARET GUELPA Aline, Conseillère Municipale Déléguée, déléguée à la forêt, informe les conseillers que la SEMCODA nous a contacté pour nous céder les 2 parcelles situées derrière leur propriété, La Villa Charlotte.

Les parcelles B123 de 12 800 m² et B1064 de 12 129 m², toutes deux composées de futaies mixtes et divers feuillus, sont classées en zone N au PLUIH et sont mitoyennes de la grande parcelle communale B142 nous appartenant. Ces parcelles en bordure du Merdançon et la forte pente rendent l’exploitation très difficile.

La commune a demandé aux services de l’ONF de faire une évaluation de ces deux parcelles. L’ONF nous a annoncé un prix de 3 000 € pour l’ensemble ce qui a été validé par SEMCODA.

Monsieur le Maire propose de faire l’acquisition de ces deux parcelles afin de nettoyer, dégager et mettre en valeur l’église d’Arbent

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

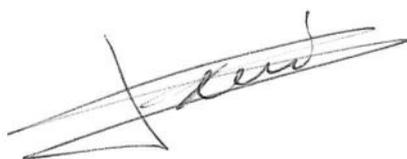
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) :

- DECIDE d’acquérir au prix de 3 000 € les parcelles B123 de 12 800 m² et B1064 de 12 129 m² sur la commune d’Arbent appartenant à SEMCODA.

- DIT que les frais notariés liés à cette opération sont à la charge de la commune d’ARBENT.

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

23-10-2023-027

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,
Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE,
Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN,
Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

**ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX BACHELIERS 2023
AVEC MENTION BIEN ET TRES BIEN**

Madame Chantal ROBIN, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, expose à l'Assemblée le projet d'allouer une récompense aux bacheliers 2023 avec mention Bien et Très Bien, domiciliés avec leur famille à Arbent.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023,

CONSIDERANT que cette récompense est attribuée aux élèves dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Adresse	Spécialité	Mention	Prix
CHALA	Assia	17 B impasse des Mésanges	TG6	Très Bien	300 €
ACIKGOZ	Ahsen	1 A rue des Frères Grosfillex	Bac Général	Très Bien	300 €
DESSORS	Jules	6 rue du Maquis	Bac Général	Très Bien	300 €
FAYET	Juliette	4 rue des Ormes	Bac Général	Très Bien	300 €
BRIZIN	Pénélope	22 quai du Merdançon	Bac Général	Très Bien	300 €

YAVUZ	Ezgi	4 rue du Crêt Bezon	TG6	Bien	150 €
GOMES	Jules	4 rue du Maquis	TSTMG2	Bien	150 €
AMAZIAN	Jenna	42 rue Général de Gaulle	Bac Général	Bien	150 €
BUFFET	Naomi	10 impasse des Frênes	Bac Général	Bien	150 €
DECHAVANNE-- DELALANDE	Kylian	9 rue du Maquis	Bac Général	Bien	150 €
EL BOUMYAOU	Marwane	59 B rue du Général de Gaulle	Bac Général	Bien	150 €
SID	Rania	5 rue des Frères Grosfillex	Bac Général	Bien	150 €

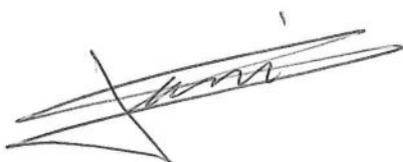
Stéphane DESSORS ne participe pas au vote.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des votants :

- ARRETE la liste des lauréats 2023 conformément au tableau ci-dessus.
- DIT que la valeur de la récompense est fixée à 150 € pour la mention Bien et à 300 € pour la mention Très Bien.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 en Section de fonctionnement au chapitre 65 – article 65131 « Bourses ».
- MANDATE et CHARGE Monsieur le Maire pour procéder au versement de ces récompenses.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-028

Date de
Convocation

18/10/2023

Date d’Affichage

18/10/2023

Nombre de
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,

Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire et Président de la commission Finances, présente à l’assemblée les documents transmis par le Trésorier Principal, Receveur de la commune, résumant les divers produits dont il n’arrive pas à obtenir le recouvrement, principalement à cause de l’échec des tentatives de recouvrement ou de la situation du débiteur; ainsi que les créances éteintes qui restent valides juridiquement mais dont l’irrecouvrabilité résulte d’une décision juridique extérieure définitive qui s’impose à la commune créancière et qui s’oppose à toute action en recouvrement.

- CONSIDERANT qu’un des redevables figurant sur l’état présenté par le Trésorier Principal s’est engagé ce jour à payer sa dette de 2 522,83 €

- CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer les créances restantes ont été diligentées par le receveur de la Commune dans les délais légaux et réglementaires,

- CONSIDERANT qu’il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l’objet de recouvrement et qu’il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1,

- VU les deux états des produits irrécouvrables dressés par le receveur percepteur de la commune, portant sur les années 2015 et 2017, rectifiés et réduits pour tenir compte du plan de paiement de la somme de 2 522,83 € :

- 2015 pour un montant de 69,87 €
- 2017 pour un montant de 24,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

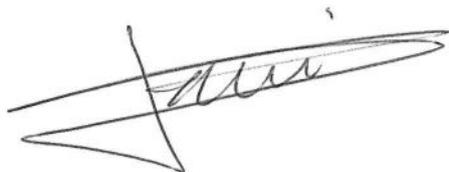
- ACCEPTE d'admettre en non-valeur les sommes figurant sur les états joints, s'élevant à la somme de 94,77 €.

- DECIDE de donner décharge à Monsieur le Trésorier Principal pour ces produits irrécouvrables.

- DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus en dépenses au budget de l'exercice en cours.

- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les dispositions pour la mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-029

<u>Date de Convocation</u>
18/10/2023
<u>Date d’Affichage</u>
18/10/2023
<u>Nombre de Conseillers</u>
En exercice : 23
Présents : 19
Pouvoirs : 4
Votants : 23
Absents : 0

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,
Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE,
Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN,
Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2024

Monsieur le Maire rappelle que l’article L.3132-26 du Code du travail, tel que modifié par la loi «Macron», confère au maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite maximale de douze dimanches par an à partir de 2016 et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail.

La présente délibération consiste donc seulement pour le maire à autoriser l’emploi de salariés pendant un à douze dimanches déterminés et non pas à autoriser l’ouverture proprement dite d’établissements commerciaux le dimanche.

L’ouverture au public le dimanche d’établissements commerciaux ou, plus précisément, l’exercice le dimanche d’une activité commerciale, est permis de plein droit tant qu’un arrêté préfectoral ne s’y oppose pas.

Il est précisé que la liste des dimanches pour l’année 2024 sera arrêtée définitivement après avis concordant de l’E.P.C.I. (Haut Bugey Agglomération) ou dans les deux mois suivant la saisie de l’E.P.C.I. et à défaut de sa délibération.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- DECIDE que la liste des dimanches de l’année 2024 pour lesquels les commerces de détails d’Arbent, à l’exception des concessionnaires automobiles, pourront déroger à la règle du repos dominical, en vue d’employer des salariés volontaires, est la suivante :

- 7 Janvier 2024
- 14 Janvier 2024
- 21 Janvier 2024
- 30 Juin 2024
- 1 Septembre 2024
- 10 Novembre 2024
- 1 Décembre 2024
- 8 Décembre 2024
- 15 Décembre 2024
- 22 Décembre 2024
- 29 Décembre 2024

- DECIDE que la liste des dimanches de l'année 2024 pour lesquels les concessionnaires automobiles d'Arbent pourront déroger à la règle du repos dominical, en vue d'employer des salariés volontaires, est la suivante :

- 14 Janvier 2024
- 17 Mars 2024
- 16 Juin 2024
- 15 septembre 2024
- 13 Octobre 2024

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés définitifs.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-030

Date de
Convocation

18/10/2023

Date d’Affichage

18/10/2023

Nombre de
Conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

Absents : 0

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,

Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie,

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe.

Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET,
Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE,
Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN,
Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD,

Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2023 DU BUDGET GENERAL

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu’il y a lieu de prendre une décision modificative au Budget général – Exercice 2023.

Monsieur CRACCHIOLO explique que :

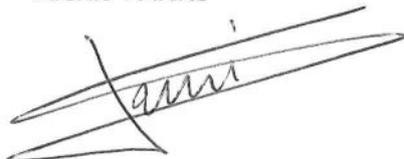
- il y lieu de compléter les lignes budgétaires affectées aux dépenses de fonctionnement afin de payer les dernières dépenses engagées au chapitre 012 et 65 sur l’année 2023,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L.2311-1 à 3, L.2321-1 à L.2321-4, L.2313-1 et suivants,
- VU la délibération en date du 12 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023,
- VU la délibération en date du 6 mars 2023 adoptant le Compte Administratif 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (19 pour, 4 abstentions (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD)) :

- ADOPTE la décision modificative N°1 – Exercice 2023 du Budget général.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la régularisation des diverses modifications apportées par cette décision modificative.

Le secrétaire de séance,

Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23-10-2023-031

<u>Date de Convocation</u> 18/10/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre,
<u>Date d’Affichage</u> 18/10/2023	Le Conseil Municipal de la commune d’Arbent (Ain) dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire d’Arbent,
<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 4 Votants : 23 Absents : 0	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, DURET Isabel, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie, Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, DELSIGNORE Raymond, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, FANNI Alexis, MARTIN Philippe. Mourad BENSALÉM a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à Carmen FLORE, Christiane GROSSET a donné procuration à Chantal ROBIN, Dominique GERVASONI a donné procuration à Virginie FLORE-EVRARD, Monsieur Alexis FANNI a été nommé Secrétaire de Séance.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE H.B.A.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire communique et commente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération pour l'année 2022 au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport est remis à chaque membre du Conseil Municipal, il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par Haut Bugey Agglomération au titre de l'année 2022 dans ses domaines de compétence.

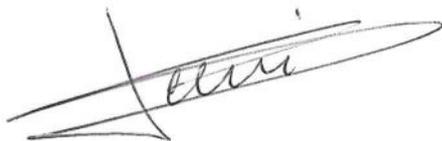
- VU le rapport d'activité de l'année 2022 de la Communauté d'Agglomération, Haut.Bugey.Agglomération,

Après avoir entendu les commentaires de Monsieur le Maire et des différents délégués sur l'activité de l'E.P.C.I. composé des communes d'Arbent, Apremont, Béard-Géovreissiat, Bellignat, Belleydoux, Brénod, Brion, Bolozon, Ceignes, Champdor-Corcelles, Charix, Chevillard, Condamine, Corlier, Dortan, Echallon, Evosges, Géovreisset, Groissiat, Izenave, Izenore, Le Poizat-Lalleyriat, Lantenay, Leyssard, Les Neyrolles, Maillat, Martignat, Matafelon-Granges, Montréal-la-Cluse, Nantua, Nurieux-Volognat, Outriaz, Oyonnax, Peyriat, Plateau d'Hauteville, Port, Prémillieu, Saint-Martin-du-Frêne, Samognat, Sonthonnax-la-Montagne, Vieu d'Izenave,

Le Conseil Municipal,

- PREND connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2022 de la Communauté d'Agglomération, Haut Bugey Agglomération.

Le secrétaire de séance,
Alexis FANNI



Pour Extrait Conforme.

Le Maire,
Philippe CRACCHIOLO

